



COMMUNIQUE DE PRESSE

Perpignan, le 10 décembre 2025,

L'Assemblée Départementale des Collégien·nes consacre son séminaire au principe de la laïcité

Hermeline Malherbe, Présidente du Département et Marie-Pierre SADOURNY, vice-Présidente du Département en charge de l'Éducation, des Collèges et de la Jeunesse, ont convié, aujourd'hui à l'Hôtel du Département, les jeunes élu·e·s qui siègent à l'Assemblée Départementale des collégiens, pour une journée de réflexion et d'échange autour de la laïcité. En présence des équipes pédagogiques et des représentants des associations partenaires : Les Francas, la Ligue de l'Enseignement, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, Les Petits Débrouillards et l'AFEV.

En ouverture de séance, Hermeline MALHERBE, Présidente du Département s'est exprimée : *« En réunissant l'Assemblée Départementale des Collégien·ne·s autour du principe de laïcité, nous affirmons une fois encore l'attachement profond du Département aux valeurs républicaines qui fondent notre vivre-ensemble. La laïcité n'est pas un concept abstrait : c'est un principe qui protège chaque élève et garantit l'égalité de toutes et tous. Et dans un contexte où la laïcité fait parfois l'objet d'incompréhensions, il est essentiel de redonner du sens au dialogue et à la pédagogie. C'est exactement ce que nous avons voulu offrir aux collégien·ne·s aujourd'hui : un espace d'échange serein pour comprendre, questionner et construire ensemble. »*

À l'occasion du **120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905**, texte fondateur consacrant la séparation des Églises et de l'État, le Département a réuni ce **10 décembre 2025** les élu·e·s de l'**Assemblée Départementale des Collégien·ne·s (ADC)** pour une journée de travail entièrement dédiée au principe de **laïcité** et à sa mise en pratique au sein des collèges.

Une 3^e mandature dynamique et engagée

Lancée lors de la session d'ouverture du **29 janvier 2025** à l'Hôtel du Département, la 3^e mandature de l'ADC réunit **61 jeunes**, représentant les **31 collèges** publics du territoire. Moment fort de cette session d'installation, l'élection des deux co-présidents a vu la désignation de **Malia Mercury** (collège de Saint-André) et **Guélouàn Langlois-Marchal** (collège de Saint-Paul-de-Fenouillet).

Après un premier séminaire de travail organisé le **9 avril** dernier, au Château de Castelnuou, cette nouvelle rencontre du 10 décembre s'inscrit dans la continuité des travaux menés par les élu·e·s collégien·nes tout au long de l'année.



COMMUNIQUE DE PRESSE

« Comprendre, partager et faire vivre la laïcité »

La journée, à laquelle ont pris part **59 élu·es**, a été structurée autour de deux temps forts :

1. Matinée : information et sensibilisation

Après un court film introductif, « *La Laïcité en trois minutes* », les jeunes ont participé à **cinq ateliers de sensibilisation**. Conçus de manière ludique, interactive et pédagogique, ces ateliers visaient à approfondir :

- les principes fondateurs de la laïcité,
- son rôle au sein de l'École,
- les enjeux contemporains qu'elle soulève,
- la manière dont elle protège la liberté de conscience et le vivre-ensemble.

Pendant la pause méridienne, les deux co-présidents ont présenté une **rétrospective de leur voyage au Sénat**, effectué en juin dernier, permettant aux élus de mieux comprendre le fonctionnement démocratique national.

2. Après-midi : réflexion collective et production

Les élu·e·s ont ensuite travaillé à partir de l'article 15 de la **Charte de la laïcité à l'École**, qui rappelle :
« Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement. »

Accompagnés par des intervenants des Fédérations d'Éducation Populaire, ils ont élaboré, en ateliers, des **propositions d'actions concrètes** visant à promouvoir la laïcité dans leurs collèges. Chaque groupe a proposé deux actions, avant une mise en commun en séance plénière.

Au terme des échanges, une dizaine **de propositions ont été retenues**, telles que : Réaliser un documentaire par les collégiens accompagnés d'un professionnel – Organiser, tous les 9 décembre, une journée de sensibilisation dédiée à la laïcité dans les collèges – Mettre en scène une pièce de théâtre ... Toutes ces propositions seront formalisées dans un document qui sera transmis aux directions des 31 collèges. Les 63 élu·es de l'ADC auront pour mission de porter ces actions et de les partager auprès de leurs camarades, faisant vivre la laïcité au quotidien dans leurs établissements.

En conclusion, les équipes du Département ont rappelé la place essentielle de la laïcité dans la vie scolaire : principe constitutionnel fondant l'égalité entre tous, garante du respect des convictions de chacun et indispensable au bon fonctionnement du service public d'éducation.

« Cette 3^e mandature de l'Assemblée des Collégien·nes s'inscrit plus que jamais dans une démarche citoyenne ambitieuse. Les propositions élaborées aujourd'hui témoignent de la maturité et du sens des responsabilités de ces jeunes élus, auxquels nous faisons pleinement confiance pour porter ces messages dans leurs »



COMMUNIQUE DE PRESSE

établissements. » s'est réjouie Marie-Pierre Sadourny, vice-Présidente du Département en charge de l'Éducation, des Collèges et de la Jeunesse.

Cette journée marque une nouvelle étape dans l'engagement citoyen des jeunes élu·es.

La prochaine rencontre de l'Assemblée Départementale des Collégien·nes se tiendra au **printemps 2026**, au Centre UDSIS des Angles, afin de poursuivre les travaux et l'élaboration de projets collectifs.